

Assemblée participative du GSI

Procès-verbal

du jeudi 24 octobre 2019

12h15 - Salle 3H8, SIP

Membres présent.e.s : Hugo Houbart, Sandrine Chollet, Korine Amacher, Matthias Schultz, Maud Preher, Rachel Attinger, Noah Mathez, Jacqueline Riat, Esposito Frédéric, Nicolas Amer-Droz, Ozcan Yilmaz, Flore Vaneckere, Léa Moreau, Théa Fauquet, Salomé Robles, Jean-Pierre Kiraly, Françoise Briegel

Membres excusé.e.s : Céline Carrère, Simon Hug, Annina Pfund, Thomas Sattler

PV : Françoise Briegel

1. Approbation de l'ordre du jour, du PV de la dernière séance (13.6.2019) et annonce des divers

L'ordre du jour est approuvé. Le PV de la dernière séance est approuvé.
Pas d'autres divers.

Le directeur précise qu'il doit partir quelques minutes avant 14h.

2. Approbation du règlement relatif à la représentation étudiante à l'Assemblée participative du GSI

Le président demande l'approbation du règlement soumis à l'Assemblée. Une faute d'orthographe sera corrigée, il est par ailleurs demandé que le règlement utilise le langage épïcène pour l'ensemble des articles.

Le règlement est approuvé.

Le président passe à la nomination des membres du corps estudiantin.

Les étudiant.e.s suivant.e.s sont nommé.e.s à l'unanimité par l'assemblée participative :

Pour le BARI

Rachel Attinger
Noah Mathez
Nicolas Amez-Droz

Pour le Master

Théa Fauquet
Salomé Robles
Jean-Pierre Kiraly

Le président remercie Flore Vaneckere pour son aide précieuse lors de la rédaction du présent règlement.

3. Demande de création et diffusion d'un organigramme relatif à la composition des différents comités, commissions et cellules au sein du GSI

Il est demandé que la direction établisse un organigramme des structures de direction et des groupes de travail du GSI, afin de rendre le fonctionnement institutionnel transparent.

Après discussion et clarification sur l'utilité d'un tel organigramme et ce qui doit y figurer, il a été décidé que la direction en proposera un lors de la prochaine séance de l'AP.

4. Commission relative à la réforme du BARI

La direction souhaite constituer une large commission de travail qui soit chargée de réformer le Bari actuel.

Il revient à l'assemblée participative de constituer cette commission qui pourra être élargie par des membres ayant des compétences *ad hoc*, par celles et ceux qui pourront faire profiter la commission de leur expérience, et/ou par celles et ceux qui ont des intérêts institutionnels à cette réforme.

Après discussion sur la composition, il a été décidé que deux membres de chacun des corps constitueraient la base de la commission. L'assemblée fait attention à ce que cette commission soit représentée de façon équilibrée au niveau du genre.

La commission/Bari sera composée :

Pour le corps intermédiaire : Hugo Houbart et Léa Moreau.

Pour le corps des étudiant.e.s. : Rachel Attinger et Noah Mathez.

Pour le personnel administratif et technique : Sandrine Chollet et Annina Pfund

Pour le corps professoral, le prof. Matthias Schulz est intéressé à y participer. Le collège des professeur.e.s désignera les noms des membres de corps pour participer à la commission/Bari.

Le directeur du GSI sera membre de cette commission ainsi que les conseillères aux études.

5. Discussion relative aux délais de demande d'année sabbatique au début du semestre et pour changement de faculté

En ce qui concerne le BARI

Les étudiant.e.s soulignent que les délais pour une demande de sabbatique ou pour un changement de faculté sont très courts et demandent s'il est possible de les assouplir ?

En ce qui concerne les délais entre la date des résultats et celui de la demande de congé sabbatique, il revient de se conformer au règlement du GSI, le directeur invite les étudiant.se. à se reporter à l'article 11 du Règlement d'études du Bari du 16.09.2019 qui prévoit les délais pour les demandes de sabbatique. Si les étudiant.e.s souhaitent changer le règlement, il faut faire une demande spécifique qui sera soumise au collège des professeur.e.s avant de revenir à l'assemblée participative.

En ce qui concerne le changement de faculté, les délais sont établis au niveau de l'ensemble de l'Université. Le GSI n'est pas maître de ceux-ci. Il faudrait que les étudiant.e.s d'adressent à l'Assemblée participative de l'Université.

En ce qui concerne le Master

Le règlement d'études du MAEE, adopté le 1^{er} juin 2015, prévoit un congé selon les modalités définies à l'article 8.

Cette demande doit toutefois être faite avant l'ouverture du portail des inscriptions aux examens.

6. Questions autour de la langue d'enseignement dans certains cours de BARI

Certains enseignements, notamment dispensés par des professeur.e.s invité.e.s, l'ont été dans un français incompréhensible (de même que les ppt). Les étudiant.e.s demandent s'il est possible que ces enseignant.e.s puissent parler anglais.

La direction du GSI répond que la concentration de l'offre de cours en anglais au second semestre a été établie pour faciliter les échanges.

Il n'est pas du ressort de l'assemblée participative de se positionner sur ce type de problèmes, toutefois les étudiant.e.s sont fortement encouragé.e.s à remplir les formulaires d'évaluation de l'enseignement en question.

7. Point conseillères aux études

Les étudiant.e.s demandent s'il est possible d'augmenter le nombre de personnes qui ont la charge de conseillères aux études.

La direction répond qu'il n'est pas possible de changer le taux d'encadrement existant qui est déjà bien doté relativement aux autres facultés.

Actuellement, le GSI fait face à une situation particulière, puisque deux conseillères aux études sont en arrêt maladie. La direction cherchera à assouplir le système notamment en ce qui concerne le Bari, pour éviter aux conseillères de faire face à une surcharge de travail et de répondre au mieux aux besoins des étudiant.e.s.

En ce qui concerne les liens entre les conseillères aux études du GSI et celle de la Faculté de droit, les étudiant.e.s ne savent pas toujours à qui s'adresser entre les deux. Ils – elles suggèrent de donner plus d'informations usuelles, sur le site internet, ce qui éviterait d'avoir à recourir aux conseillères aux étudiants. Cela pourrait alléger le travail et faciliter l'orientation des étudiant.e.s.

Par ailleurs, il est suggéré de modèle sur ce que fait l'Université de Neuchâtel qui demande à des étudiant.e.s avancé.e.s d'apporter un soutien au travail des conseillères aux études. La direction se renseignera et signale par ailleurs, que le secrétariat a aussi été impliqué pour fournir des réponses aux étudiant.e.s.

1. Réflexions sur le programme des cours

a) Mise en place de cours axés sur les **statistiques et l'économétrie**

Les étudiant.e.s demandent s'il est possible d'inclure l'orientation EPS au Master MAEE, car de bonnes connaissances en statistiques et économétrie trouvent leur utilité, premièrement, lors de la production d'un mémoire de master, par la suite dans le monde professionnel ou académique (doctorat par exemple). C'est aussi un ajout cohérent pour un master interdisciplinaire.

b) Tronc Commun MAEE

- Recoupements entre la matière étudiée dans le cours *Qu'appelle-t-on "culture européenne" ?* et le cours *Des sociétés européennes à l'Union sur le long XXe siècle*

c) MAEE : Orientation EPS

- Un élément souvent soulevé par les étudiants ayant pris cette orientation est le **manque de lien avec l'économie** et le peu d'offre de cours dit "quantitatif". Lors de plusieurs discussions, nous avons remarqué un manque en termes de cours en **macroéconomie, microéconomie** et sur le **système financier** - en comparaison avec des cours politiques.

La direction répond que s'il s'agit de changer un programme de master, il faut s'adresser à la direction du master en question. La prof. Sandra Lavenex est directrice du MAEE, c'est elle qui doit être interpellée sur les points particuliers évoqués.

La possibilité de développer un cours transversal aux masters est à l'étude.

8. Réflexions sur des séances en interne : mémoires, stages, alumni

a) Organisation de **séances d'information sur la méthode de production d'un mémoire** (méthodologie, interdisciplinarité)

b) Stages : séances d'information et création d'une **plateforme de partage d'opportunités professionnelles** pour les étudiants de Masters du GSI. Cette plateforme serait alimentée par les alumni de l'institut et la direction.

c) **Partage des contacts alumni à la MSOGSI**, dans le but d'organiser des rencontres avec les étudiants lors d'événements.

Les étudiant.e.s. évoquent la pertinence de créer une sorte de plate-forme collaborative pour faciliter les échanges internes, le partage et pour permettre un suivi des étudiant.e.s. une fois qu'ils-elles ont quitté l'Université.

La direction rappelle qu'il existe une association d'Alumni de l'Université de Genève. La direction reposera la question au rectorat pour savoir s'il est possible d'envisager une structure Alumni spécifique au GSI.

Par ailleurs, il est impossible pour le GSI de communiquer les noms et les coordonnées de celles et ceux qui terminent leurs études.

En ce qui concerne les stages, la conseillère aux études est à disposition et organise des séances à ce propos.

9. Mise à disposition de micro-ondes pour les étudiants

Les étudiant.e.s souhaitent pouvoir utiliser au GSI des micro-ondes pour leur repas.

La direction estime que la demande est légitime, elle en prend acte et tentera de trouver une solution pour y répondre.

10. Communications de la Direction du GSI

Pas de communication.

11. Divers

Le président rappelle qu'il faut remplacer Céline Carrère qui quitte l'assemblée participative. Il interpelle les membres du corps professoral sur ce point.

Le président remercie Jacqueline Riat pour sa présence et participation durant toute ces années.

La séance est levée à 13h40.